

Fosses septiques PTA

Guide d'installation et Livret du propriétaire

Ce guide contient l'information nécessaire à la planification de l'installation des fosses septiques de Premier Tech Aqua (PTA). Si vous désirez plus de détails, vous pouvez contacter notre service à la clientèle au 1 800 632-6356.

Fiche technique

Matériau de composition du réservoir

Polyéthylène à moyenne densité (MDPE)

Description

Les fosses septiques en polyéthylène de Premier Tech Aqua ont reçu les certifications répondant aux normes suivantes :



CSA (Canadian Standards Association) CAN/CSA-B66-05 : Modèles : PST-280, PST-340, PST-390, PST-420, PST-500 et PST-660

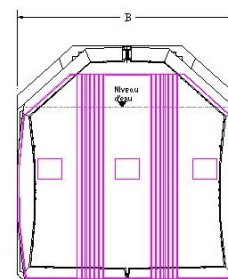
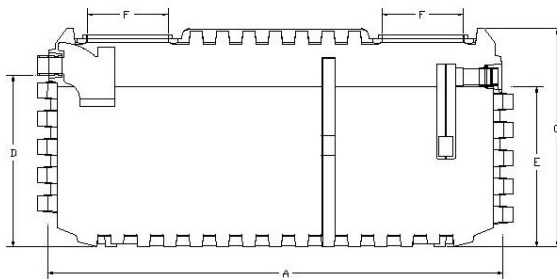
BNQ (Bureau de Normalisation du Québec) NQ 3680-905 : Modèles : PST-280, PST-340, PST-390, PST-440, PST-500 et PST- 660

Caractéristiques

Modèles	PST-280	PST-340	PST-390	PST-420	PST-440	PST-500	PST-660
Capacité totale nominale	2800 L 620 gal. imp. 740 gal. US	3400 L 750 gal. imp. 900 gal. US	3900 L 860 gal. imp. 1030 gal. US	4300 L 950 gal. imp. 1140 gal. US	4400 L 965 gal. imp. 1160 gal. US	5000 L 1100 gal. imp. 1320 gal. US	6650 L 1460 gal. imp. 1760 gal. US.
Capacité liquide	2260 L 500 gal. imp. 600 gal. US	3000 L 660 gal. imp. 800 gal. US	3300 L 730 gal. imp. 880 gal. US	3600 L 790 gal. imp. 950 gal. US	3700 L 810 gal. imp. 975 gal. US	4300 L 950 gal. imp. 1140 gal. US	5800 L 1280 gal. imp. 1530 gal. US
Longueur totale (A)	2495 mm 98"	3035 mm 119 ½"	3320 mm 130 ½"	3777 mm 148 ¾"	3777 mm 148 ¾"	3220 mm 126 ¾"	3965 mm 156"
Largeur totale (B)	1250 mm 49 ¼"	1250 mm 49 ¼"	1250 mm 49 ¼"	1250 mm 49 ¼"	1250 mm 49 ¼"	1250 mm 49 ¼"	1330 mm 52 ¾"
Hauteur totale (C)	1330 mm 52 ¾"	1330 mm 52 ¾"	1330 mm 52 ¾"	1330 mm 52 ¾"	1330 mm 52 ¾"	1730 mm 68 1/8"	1720 mm 67 ¾"
Hauteur entrée (D) *	1055 mm 41 ½"	1055 mm 41 ½"	1055 mm 41 ½"	1055 mm 41 ½"	1055 mm 41 ½"	1430 mm 56 ¼"	1400 mm 55"
Hauteur sortie (E) *	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	1330 mm 52 ¾"	1320 mm 52 "
Diamètre des ouvertures (F)	470 mm 18½"	470 mm 18½"	470 mm 18½"	470 mm 18½"	470 mm 18½"	470 mm 18½"	470 mm 18½"

* Radier de la conduite

Note : Les caractéristiques peuvent être modifiées en tout temps.



1. Dimensionnement, localisation et consignes particulières

Pour les systèmes résidentiels, déterminer la grandeur requise de la fosse septique selon le nombre de chambres à coucher de la résidence. Pour connaître la fosse requise, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, état, province ou pays; de même pour l'installation.

Pour améliorer la performance de toute installation septique et pour allonger la durée de vie du système de traitement, nous recommandons d'utiliser une fosse septique plus grande que prescrite. Ceci permet également l'ajout d'une chambre à coucher à la résidence sans nécessiter le remplacement de la fosse.

Il est important d'aviser tous les intervenants (installateur, paysagiste, propriétaire, déneigeur, etc.) des consignes d'installation et autres points à respecter.

- Ne jamais installer une fosse septique dans un endroit où le niveau de la nappe phréatique peut atteindre sa base (la pose de drains pourrait être requise).
- Ne jamais installer une fosse septique dans un sol argileux.
- La surface du terrain doit être profilée de manière à ce que les eaux de ruissellement (eaux de surface) n'atteignent pas l'installation septique.
- La fosse septique doit être étanche à toute infiltration d'eau et ne doit recevoir que les eaux usées de la résidence.
- Ne jamais relier une conduite de drainage de terrain ou fondation, une gouttière de toiture, une pompe de puisard ou d'assèchement, ou un drain de climatiseur à votre installation septique.
- Ne jamais recouvrir ou enterrer les deux accès de la fosse septique, ceux-ci doivent être accessibles pour effectuer la vidange et l'entretien.
- Respecter les distances minimales établies selon la réglementation en vigueur.
- Limiter le remblai au-dessus de la fosse septique à un maximum de 90 cm (36").
- Ne jamais entrer à l'intérieur de la fosse septique après l'installation finale.
- Ne jamais circuler avec un véhicule ni placer d'objets pesant plus de 200 kg (450 lbs) à moins de 3 m (10') du couvercle.
- Éviter l'accumulation de tous matériaux créant une surcharge (ex. : neige compactée) au-dessus de votre installation septique. La surcharge risque de l'endommager.
- Ne pas surcharger le sol à moins de 3 m (10') de la fosse septique (ex. : véhicule, neige soufflée, bas de talus).
- La résidence doit posséder un évent fonctionnel conforme aux normes applicables.
- Assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol.

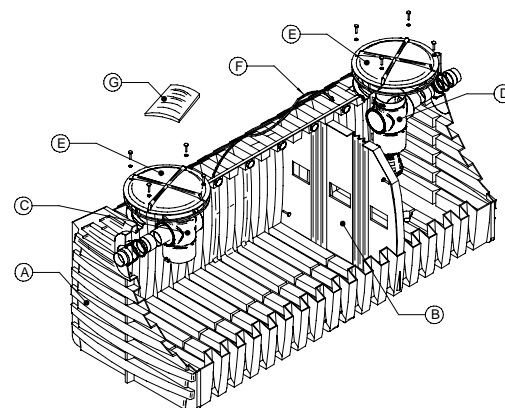
Normes de localisation

Pour connaître les distances minimums requises à respecter, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, état, province ou pays.

2. Composantes de la fosse septique

Vérifier que toutes ces composantes sont présentes à la livraison de la fosse septique.

- A 1 réservoir en polyéthylène;
- B- 1 cloison transversale;
- C- 1 dispositif de type « pied de biche »;
- D- 1 préfiltre PL-122 (de base) ou EFT-080 en option;
- E- 1 couvercle fixé sur chacun des accès à l'aide de vis tire-fond;
- F- 1 corde de nylon fixée sur le dessus de la fosse septique pour sa manutention;
- G- Guides d'installation de la fosse

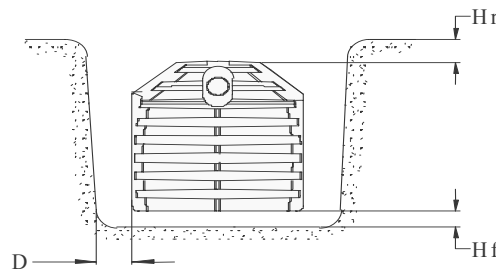


3. Étapes d'installation

Étape 1 – Excavation pour mise en place de la fosse septique

Exigences particulières

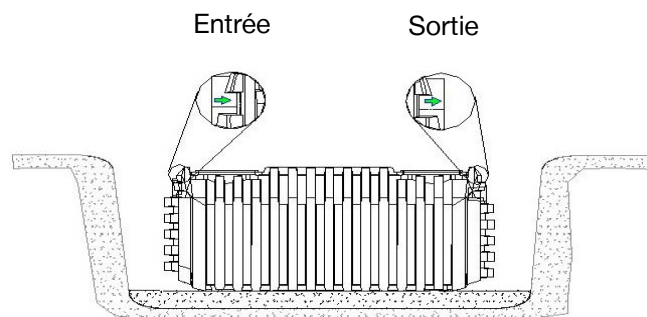
- Remblai de terre maximum permis au-dessus de la fosse septique : $H_r \leq 90$ cm (36")
- Dégagement de l'excavation par rapport à la fosse septique : $D \geq 30$ cm (12") sur le pourtour
- Épaisseur d'assise minimale (H_f) :
15 cm (6") minimum dans le sol meuble ou
30 cm (12") minimum dans le roc.



Note concernant la fondation : le matériel à utiliser pour l'assise est du gravier 0-20 mm \varnothing (0-¾) ou du sable nivelé et compacté.

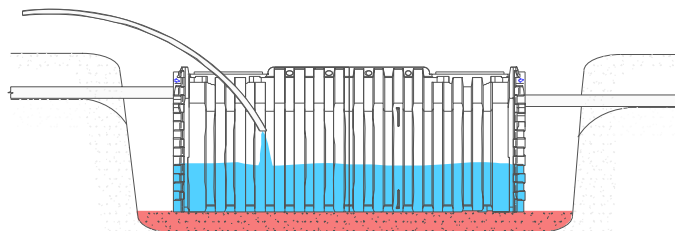
Étape 2 – Préparation de l'assise et installation de la fosse septique

- Compacter et niveler le matériel de l'assise.
- Mettre en place la fosse septique.
- Vérifier le sens de l'écoulement; l'entrée doit être plus haute que la sortie des eaux; noter que les flèches près de l'entrée et de la sortie indiquent le sens de l'écoulement.



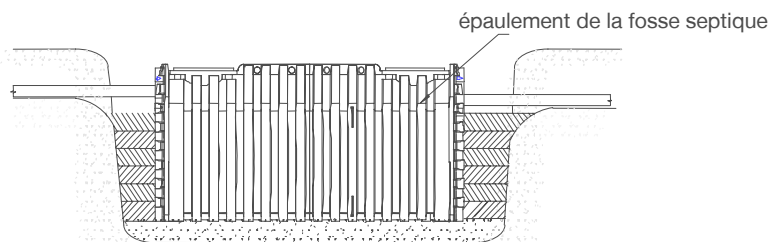
Étape 3 – Raccordement à la fosse septique

- Remplir la fosse septique d'eau.
- Pendant le remplissage, réaliser les raccordements de plomberie à l'entrée et à la sortie de la fosse septique.
- Toute fosse septique doit être ventilée par une conduite d'au moins 100 mm (4") de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence isolée.



Étape 4 – Remblai

- Remblayer jusqu'à l'épaulement de la fosse septique (niveau d'eau dans la fosse septique).
- Il est à noter que le matériel de remblai doit être déposé et non poussé. Ainsi, l'emploi d'un béliet mécanique est à proscrire.
- Le matériel de remblai à utiliser ne doit pas contenir de matière organique ou de sol imperméable, de roches, de débris, ni de particules plus grosses que 20 mm (¾") ou tout objet pouvant endommager la fosse septique.



Note : Il est essentiel de remblayer uniformément chacun des côtés de la fosse septique.

Étape 5 – Installation d'une rallonge

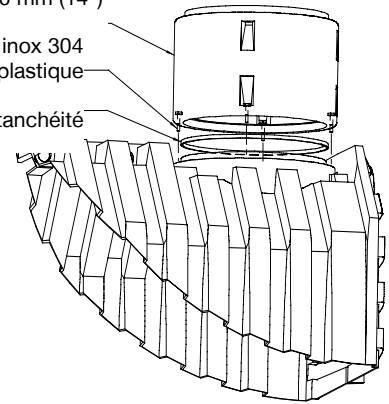
Lorsque l'installation de la fosse septique exige l'ajout de rallonges, procéder de la manière suivante :

- Nettoyer le rebord de l'accès de la fosse septique (là où 4 trous ont été perforés pour mettre les vis tire-fond).
- Appliquer le cordon de caoutchouc sur ce rebord.
- Placer la rallonge sur l'accès en alignant les trous de la base de la rallonge avec les cavités de l'accès de la fosse.
- Insérer les rondelles de plastique dans les tire-fonds puis insérer les 4 vis tire-fond fournies avec la rallonge pour la fixer fermement.

Rallonge PSR-060 150 mm (6") ou
PSR-140 360 mm (14")

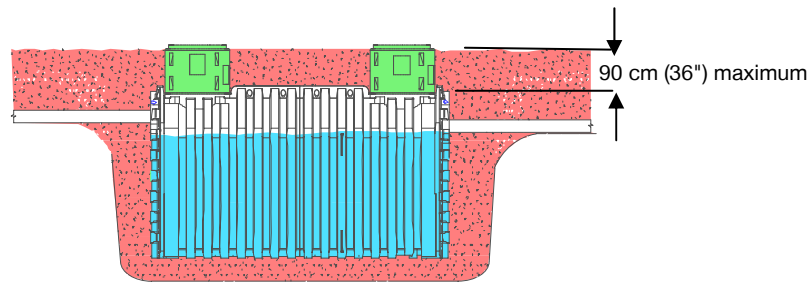
4 vis tire-fond en acier inox 304
avec 4 rondelles de plastique

Garniture d'étanchéité



Étape 6 – Remblai final

- Lorsque la fosse septique est pleine d'eau, remplir l'excavation jusqu'au niveau désiré.
- Ne pas excéder une hauteur de remblai de 90 cm (36") au-dessus du plafond de la fosse septique.
- Lorsque requis, les rallonges **PSR-060** ou **PSR-140** de PTA doivent être utilisées.
- Visser le couvercle sur la fosse ou sur la rallonge à l'aide des vis tire-fonds fournies.



4. Consignes d'utilisation et entretien

Voici les recommandations pour favoriser l'efficacité et maintenir la bonne condition de votre installation septique.

Consignes d'utilisation

Il n'est pas recommandé de rejeter à l'égout les produits suivants :

- Eau de lavage à contre-courant ("backwash") d'un adoucisseur d'eau;
- Huile et graisse (moteur, friture, etc.);
- Cire et résine;
- Peinture, solvant, produits pétroliers;
- Pesticides de tous genres;
- Toutes formes d'additifs pour fosse septique;
- Tous produits toxiques;
- Tous objets difficilement biodégradables (ex. : grains de café, mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cotons-tiges, etc.).



À éviter

- L'utilisation d'un nettoyeur automatique pour toilette.

L'entretien de la fosse septique

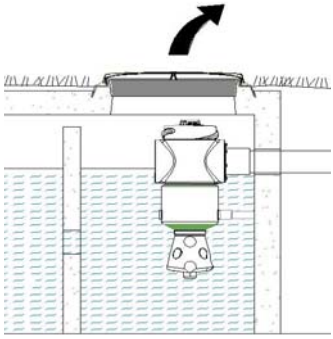
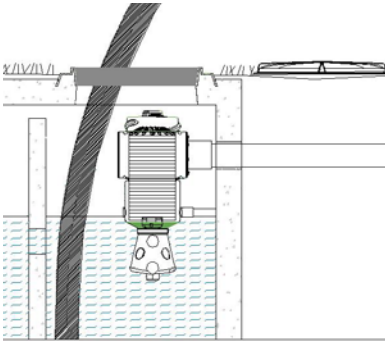
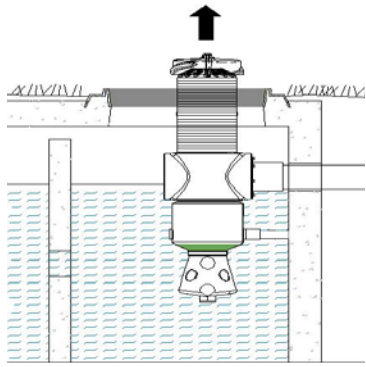
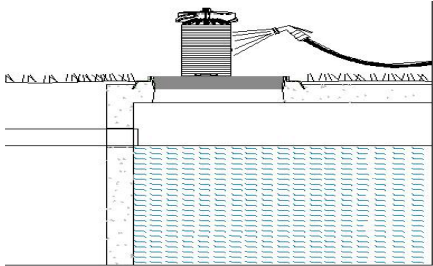
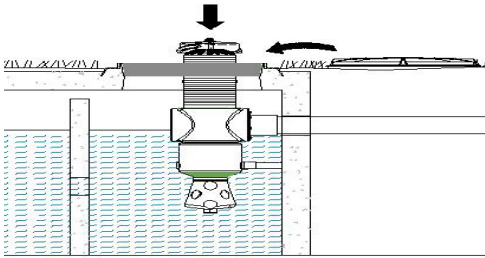
Une fosse septique doit être inspectée à tous les ans et vidangée au moins une fois tous les 2 ans. Toutefois, si une municipalité, province, état ou pays a adopté un règlement pour pourvoir à la vidange des fosses septiques, une fosse peut être vidangée selon la mesure de l'écume et des boues. Dans ce cas, consulter les autorités compétentes pour connaître les fréquences d'inspections et vidanges.

Note : si votre résidence possède un broyeur à déchets ou une pompe broyeuse, nous vous recommandons fortement d'augmenter le nombre de vidanges de votre fosse septique. En effet, l'utilisation de ce type de dispositif entraîne une accumulation plus importante des boues dans la fosse septique.

L'entretien du Préfiltre

Avec le temps, il est normal que le **Préfiltre PL-122** ou **EFT-080** intégré accumule des particules s'échappant de la fosse septique et qu'il devienne saturé. C'est pourquoi il faut le nettoyer périodiquement. Il est recommandé d'effectuer une inspection annuelle du préfiltre. Le nettoyage du préfiltre doit être effectué au minimum à chaque vidange de la fosse septique. Noter que la fréquence d'entretien peut varier selon les débits générés et le type d'établissement et il est possible qu'un nettoyage soit requis avant la vidange de la fosse septique.

Voici les principales étapes à suivre pour le nettoyage du Préfiltre EFT-080 de PTA ou de la série PL de Polylok

<p>ÉTAPE 1 Ouvrir les deux accès de la fosse septique.</p> 	<p>ÉTAPE 2 Vidanger les deux compartiments de la fosse (au besoin).</p> 	<p>ÉTAPE 3 Tirer sur la cartouche pour la retirer. Utiliser des gants protecteurs pour manipuler la cartouche.</p> 
<p>ÉTAPE 4 Maintenir la cartouche du préfiltre au-dessus du premier compartiment de la fosse septique et nettoyer-la.</p> 	<p>ÉTAPE 5 Replacer la cartouche dans le préfiltre et remettre les couvercles de la fosse en place. Revisser toutes les vis du couvercle.</p> 	

5. Quoi faire en cas de...

Refoulement

Le refoulement des eaux dans une résidence est une situation rare. Si cela se produit, il est possible que le préfiltre soit saturé. Si tel est le cas, il suffit de le nettoyer, afin que tout redevienne fonctionnel. En effet, le préfiltre capte les particules originaires de la fosse septique afin de protéger l'élément épurateur d'un colmatage souvent irrémédiable.

Une fois le préfiltre nettoyé, faites vidanger la fosse septique. Si le refoulement est causé par la fosse septique ou la tuyauterie s'y connectant, faites alors vérifier si elles sont obstruées. Si après vérification, l'écoulement de l'eau ne se fait toujours pas, faites vérifier votre élément épurateur par un expert dans le domaine des installations septiques.

Certificat de garantie des fosses septiques en polyéthylène haute performance de Premier Tech

1. PRÉAMBULE

Premier Tech Technologies Ltée (ci-après appelée "Premier Tech") est fière d'offrir à sa clientèle la présente garantie applicable sur les **fosses septiques haute performance PST-280, PST-340, PST-390, PST-420, PST-440, PST-500 ou PST-660** (ci-après nommées la « **Fosse Septique** »).

Pour l'application et l'interprétation des présentes, le terme "Client" devra être entendu de celui ou celle qui s'est porté(e) acquéreur d'une **Fosse Septique** (ci-après nommé l'« **Acquéreur Initial** ») ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « **Acquéreur(s) Subséquent(s)** »), conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit" devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficier des mêmes droits que le Client.

2. NATURE DE LA GARANTIE

Premier Tech garantit à son Client la **Fosse Septique**, ses pièces et ses composantes contre tout vice de fabrication pour une période de dix (10) ans suivant la date d'achat de celle-ci (preuve de la date d'achat requise) à la condition que telle **Fosse Septique** soit installée en conformité avec les consignes d'installation, d'entretien et d'utilisation indiquées dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

La présente garantie conventionnelle est offerte par Premier Tech à sa clientèle en surplus de toute garantie légale, mais elle est expressément limitée au texte du présent certificat.

3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Client devra avertir par écrit Premier Tech dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que la **Fosse Septique** présente quelque anomalie ou irrégularité de conception ou de fonctionnement.

Tel avis devra être transmis à Premier Tech par courrier au siège social de Premier Tech, 1, Avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 6C1 ou par télécopieur au (418) 862-6642.

Sur réception de cet avis, Premier Tech effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie.

4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie les frais, dommages ou problèmes suivants :

- Tous frais de transport, d'expédition et de main d'œuvre encourus pour l'exécution de la présente garantie. Ces frais devront être assumés par le Client aux tarifs en vigueur au moment de l'exécution de la présente garantie;
- Tout dommage ou problème causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, explosion ou dynamitage;
- Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait d'un tiers;
- Tout dommage ou problème résultant d'une mauvaise installation de la **Fosse Septique** et/ou des produits situés en amont ou en aval de celle-ci;
- Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque à la **Fosse Septique**, qui auront été effectués postérieurement à son installation sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par Premier Tech;
- Tout dommage ou problème, s'il est démontré que l'installation, l'entretien et l'utilisation de la **Fosse Septique** n'ont pas été faits conformément aux instructions et consignes décrites dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire;
- Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait du Client lui-même ou de ses Ayants Droit;
- Tout dommage ou problème, s'il est révélé que le Client ou ses Ayants Droit ont modifié l'utilisation ou l'affectation de l'immeuble desservi par la **Fosse**

septique menant à un changement de la nature ou de la qualité des eaux à traiter et/ou menant à un non-respect de la réglementation en vigueur;

i) Tout dommage ou problème causé lors de travaux rendus nécessaires pour accéder à la **Fosse Septique** tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, excavation, déneigement ou démolition.

5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Il est aussi expressément entendu que le Client ne pourra effectuer ou faire effectuer aucune réparation ou vérification à la **Fosse Septique**, ses pièces et/ou composantes, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques correctifs que ce soit auxdits travaux et ce, avant d'avoir avisé Premier Tech, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la présente garantie, et aussi avant que Premier Tech ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis.

Si le Client effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit à la **Fosse Septique**, ses pièces et/ou composantes, sans autorisation de Premier Tech, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; Premier Tech sera alors considérée comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

La responsabilité et les obligations de Premier Tech, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront à la fourniture d'une nouvelle **Fosse Septique** ou d'une ou plusieurs pièces/composantes de celle-ci, à la discrétion de Premier Tech et à l'exclusion des éléments mentionnés au paragraphe 4 des présentes.

7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de Premier Tech se limitera aux dispositions prévues au paragraphe 6 de ce certificat de garantie et Premier Tech ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Client ou toute autre partie concernant la **Fosse Septique**, ses pièces et/ou composantes.

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En cas de transfert de propriété, vente, cession et disposition de quelque manière que ce soit de la propriété du Client à une tierce partie, la présente garantie continuera de s'appliquer. La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

9. INSPECTION

Le Client et/ou ses Ayants Droit permettront à Premier Tech ou à l'un de ses représentants dûment autorisés d'effectuer tous les contrôles et les inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en oeuvre de la présente garantie.

10. INTERPRÉTATION

Les termes de cette garantie seront interprétés en fonction des dispositions prévues aux présentes et du droit en vigueur dans la province de Québec.

11. PRÉSENCE DU CERTIFICAT DE GARANTIE

Cette garantie a présence sur tout autre contrat ou entente, écrit ou verbal, intervenu entre le Client et Premier Tech. En cas de contradiction entre la présente garantie et tout autre document et/ou contrat intervenu entre le Client et Premier Tech, les termes de la présente garantie prévaudront.

12. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

Sous réserve des dispositions des présentes, la présente garantie continuera à s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et à avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie au paragraphe 2.



☎ 1 800 632-6356
☎ 418 862-6642
pta@premiertech.com
PREMIERTECHAQUA.COM

Les renseignements contenus dans ce document sont fondés sur l'information la plus récente disponible au moment de sa publication et sont destinés à vous présenter de façon générale nos produits. Nous ne garantissons ni ne faisons quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Nous améliorons régulièrement nos produits et nous nous réservons le droit de modifier, d'ajouter ou de changer les spécifications techniques et les prix de ces produits sans préavis.

© Premier Tech Ltée, 2011